

Relations fédérales- provinciales

La Direction de la coordination fédérale-provinciale a été créée en septembre 1967, après que le gouvernement canadien eut décidé d'accroître ses moyens de répondre aux aspirations des provinces sur le plan international et de faciliter leurs activités sur ce plan, dans leurs secteurs de compétence.

Par son entremise, le Ministère a cherché à entretenir une relation dynamique avec les gouvernements provinciaux afin de se tenir au courant des visées, des aspirations et des politiques provinciales ayant des répercussions à l'étranger. La Direction a permis d'établir une coopération véritable avec les provinces en organisant des visites de liaison dans leurs capitales et en coordonnant, lorsque celles-ci les intéressaient, les activités, entreprises à l'étranger, par les ministères et organismes fédéraux et les missions canadiennes.

L'année 1977 a vu les provinces s'affirmer sur la scène internationale. Divers gouvernements provinciaux ont en effet participé à un certain nombre de grandes conférences internationales, notamment la Conférence des Nations Unies sur l'eau, la sixième session de la Conférence sur le droit de la mer, l'Assemblée mondiale de la santé, la Conférence internationale du travail, la Conférence de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, le Colloque de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe sur les établissements humains et l'énergie (tenu à Ottawa), la Conférence de haut niveau de l'O.C.D.E. sur le chômage chez les jeunes, la trente-sixième session de la Conférence internationale sur l'éducation (UNESCO) et la septième Conférence du Commonwealth sur l'éducation.

Le Programme de diffusion de l'information a été mis sur pied en 1973 pour fournir aux provinces des renseignements émanant de l'ambassade du Canada à Washington sur les politiques et activités du gouvernement américain dans certains domaines d'intérêt provincial. Il comporte des séances orales d'information, des échanges de visites entre fonctionnaires et des envois réguliers de documents et de rapports écrits. Tout d'abord limité aux affaires commerciales, ce Programme a été étendu, en 1977, aux questions sociales, énergétiques et environnementales.

La création, par le Comité mixte de coopération (C.M.C.), d'un mécanisme de consultation fédérale-provinciale a permis d'intéresser directement les provinces à l'Accord-cadre qui lie le Canada et la Communauté européenne. Grâce à ce mécanisme, les provinces sont tenues au courant des activités menées dans le cadre de l'Accord. De plus, elles ont aussi été invitées à faire partie de groupes de travail mixtes et, plus récemment, de deux sous-comités du C.M.C. s'occupant respectivement de la coopération industrielle et de la coopération en général. Un nouveau Programme de diffusion de l'information a été inauguré récemment pour répondre à l'intérêt croissant des provinces pour les relations avec la Communauté européenne. Établi sur le modèle de celui de Washington, il permet aux provinces de suivre la vie politique, économique et sociale de la Communauté.

D'autre part, les contacts officiels se sont multipliés entre les fonctionnaires provinciaux et les représentants de la Communauté. Ainsi, l'ambassadeur du Canada auprès de la C.E.E. s'est rendu à Toronto pour présenter au Cabinet ontarien un exposé sur la Communauté. De même, le représentant de la Commission des Communautés européennes à Ottawa, l'ambassadeur C. Heidenreich, a visité plusieurs provinces pour promouvoir les relations entre le Canada et la C.E.E. En novembre, des représentants provinciaux ont accompagné des hommes d'affaires canadiens en mission commerciale à Bruxelles, et ont participé, par la suite, à des réunions de sous-comités du C.M.C.

En 1977, les provinces ont été associées de près à bon nombre de questions internationales: controverses écologiques suscitées par les projets de dérivation de Garrison, du barrage Ross sur la Skagit et de la rivière Poplar; débats énergétiques sur le pipeline de l'Alcan et l'exploitation de l'uranium; et, dans les domaines économique et commercial, litiges découlant de la nouvelle disposition fiscale des États-Unis sur les congrès, des tarifs américains applicables aux produits agricoles et pétro-chimiques et de la nationalisation de l'industrie de la potasse en Saskatchewan. En outre, une grande attention a été accordée aux intérêts des provinces dans les négociations sur les frontières maritimes.